

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

Du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mardi 15 juillet 2025 à 17h00

Objet :

Fixée par arrêté N° AG/25/26 du 23 mai 2025 du Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), l'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Artois se déroulera du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mardi 15 juillet 2025 à 17h00 soit 30 jours consécutifs.

Le SCoT de l'Artois est un document de planification territoriale élaboré à l'échelle de la CABBALR et concerne les 100 communes du territoire avec environ 280.000 habitants.

Le président du Tribunal administratif de Lille a désigné la commission d'enquête dont les membres figurent sur la liste d'aptitude du Département du Pas-de-Calais :

Président : Monsieur Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité retraité ;

Membres titulaires : Monsieur Gilles PARENNA, Monsieur Régis RAVAUD, Monsieur Jean-Michel DELETTRE et Monsieur Pierre PINTE ;

Membre suppléant : Monsieur Pierre-Yves DAMBRINE.

Le dossier d'enquête publique est composé :

Du projet de SCoT de l'Artois arrêté par délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2025 ;

D'un recueil des avis sur le projet de SCoT arrêté ;

D'un recueil des pièces administratives.

Information environnementale : L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage figurent dans le dossier d'enquête publique.

Lieux de consultation des dossiers et registres des observations :

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté depuis le site internet de la CABBALR (<https://www.bethunebruay.fr> rubrique Vie quotidienne/Urbanisme/SCoT de l'Artois) permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/6320>). Il pourra également être consulté dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux (hors fermetures exceptionnelles) :

Lieux d'enquête publique	Adresse	Jours et horaires de consultation du dossier d'enquête publique	Jours et horaires des permanences des commissaires enquêteurs
Antenne communautaire de Nœux-les-Mines (siège de l'enquête)	138bis rue Léon Blum – 62290 Nœux-les-Mines	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Lundi 16 juin 2025 de 9h00 à 12h00 Mardi 15 juillet 2025 de 14h00 à 17h00
Antenne communautaire d'Isbergues	Place Jean Jaurès – 62330 Isbergues	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Mardi 17 juin 2025 de 9h00 à 12h00 Jeudi 03 juillet 2025 de 14h00 à 17h00
Hôtel communautaire de Béthune	100 avenue de Londres – CS 40548 – 62411 Béthune	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Mercredi 18 juin 2025 de 14h00 à 17h00 Mardi 15 juillet 2025 de 9h00 à 12h00

Mairie d'Houdain	8 rue Roger Salengro – 62150 Houdain	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi 21 juin de 9h00 à 12h00	Jeudi 19 juin 2025 de 14h00 à 17h00 Samedi 21 juin 2025 de 9h00 à 12h00
Mairie d'Estrée-Blanche	3 rue de la mairie – 62145 Estrée-Blanche	Lundi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 18h30	Jeudi 19 juin 2025 de 9h00 à 12h00 Mardi 1 ^{er} juillet de 15h00 à 18h00
Antenne communautaire de Lillers	7 rue de La Haye – 62190 Lillers	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Vendredi 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00 Mercredi 02 juillet 2025 de 14h00 à 17h00
Mairie de Lorgies	Rue du Biez – 62840 Lorgies	Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, Mardi et vendredi de 8h30 à 12h00	Lundi 23 juin 2025 de 14h00 à 17h00 Vendredi 11 juillet 2025 de 9h00 à 12h00
Mairie de Bruay-la-Buissière	Place Henri Cadot – 62700 Bruay-la-Buissière	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (mardi jusqu'à 19h00)	Mardi 24 juin 2025 de 15h30 à 18h30 Lundi 07 juillet 2025 de 9h00 à 12h00
Mairie de Robecq	110 rue de l'Eglise – 62350 Robecq	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00	Jeudi 26 juin 2025 de 9h00 à 12h00 Mardi 08 juillet 2025 de 9h00 à 12h00
Mairie de Billy-Berclau	197 rue du Général De Gaulle – 62138 Billy-Berclau	Lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et samedi de 9h00 à 12h00	Samedi 28 juin 2025 de 9h00 à 12h00 Jeudi 10 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

Un registre papier d'enquête publique est tenu à disposition du public dans ces lieux afin d'y consigner les observations. Les observations peuvent également être adressées à l'attention de la commission d'enquête :

Par le biais du registre numérique, accessible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6320>;

Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6320@registre-dematerialise.fr ;

Par courrier postal à l'adresse : M. le Président de la Commission d'enquête – Projet de SCoT de l'Artois – Antenne Communautaire de Nœux-les-Mines – 138bis rue Léon Blum – 62290 Nœux-les-Mines
Les observations et propositions du public transmises par voie postale, consignées dans les registres papiers sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête et seront versées dans les meilleurs délais et consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront versées et consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Lieux de permanences de l'enquête publique : La commission d'enquête se tient à disposition du public quelle que soit sa commune de résidence pour recevoir les observations portant sur le projet de SCoT de l'Artois dans les lieux et aux heures et jours inscrits dans le tableau ci-dessus.

Rapport de la commission d'enquête et décision : A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet présenté.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête à l'antenne communautaire de Nœux-les-Mines et sur le site internet de la CABBALR pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête publique, le SCoT de l'Artois, éventuellement amendé pour tenir compte des observations recueillies lors de l'enquête publique et du rapport de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du Conseil communautaire de la CABBALR.

Mesures de publicité : Le présent avis sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête à l'Hôtel communautaire et aux antennes communautaires de la CABBALR et aux mairies des 100 communes situées dans le périmètre du SCoT de l'Artois.

Informations complémentaires : Toute information relative au projet de SCoT ou à l'enquête publique peut être demandée auprès de M. le Directeur de la Planification Territoriale et Urbanisme au 03.21.54.78.00 ou par courriel : scotdelartois@bethunebruay.fr

**Le Vice-Président en charge du SCoT de l'Artois,
Maurice LECONTE**